



APPEL A PROJETS : MISE EN PLACE DE 10000
LOGEMENTS HLM ACCOMPAGNES
PORTEUR DU PROJET -HAUTE-SAVOIE HABITAT

UN LOGEMENT PERENNE UNE
REUSSITE DANS SON PARCOURS
D'INSERTION

DESCRIPTIF DU PROJET



UN LOGEMENT PERENNE UNE REUSSITE DANS SON PARCOURS D'INSERTION

I - PRESENTATION DE HAUTE-SAVOIE HABITAT

Haute-Savoie Habitat est un office public de l'habitat, représenté par Pierre-Yves Antras, directeur Général – sis 2 rue Marc Le Roux - 74000 Annecy.

Créé en 1929 sous l'impulsion du Conseil général, l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), à but non lucratif.

Premier bailleur du département de la Haute-Savoie avec 15 000 logements locatifs gérés, répartis sur 150 communes, l'OPH de la Haute-Savoie est un organisme de logement social.

A ce titre, il construit, gère, entretient et réhabilite des logements à loyers modérés.

Ses activités principales sont :

- La gestion locative ;
- La construction de logements aidés (locatifs et accession à la propriété).
- Ses activités secondaires : la conduite d'opérations pour d'autres collectivités.

220 salariés travaillent à Haute-Savoie Habitat

En 2013, Haute-Savoie Habitat a modifié l'organisation de la direction de la gestion locative pour être encore plus proche de ses locataires et de ses partenaires.

L'organisation de cette proximité est basée sur la notion de territoires, représentant chacun en moyenne 1500 logements, et piloté par un délégué territorial. Les territoires sont regroupés au sein de 3 secteurs : le secteur Annecy avec 4 territoires, le secteur Arve avec 2 territoires, le secteur Léman avec 3 territoires. (Annexe 1 plan de situation). 32 responsables de sites sont au quotidien sur le terrain.

Dans cette nouvelle organisation, le poste de responsable de site a été scindé en deux. Sont maintenant rattachés à chaque territoire :



- des responsables de sites spécialisés « techniques » qui s'occupent de l'entrée dans les lieux et de la sortie ainsi que de toute la partie relationnelle technique avec les locataires,
- des responsables de sites « gestion » qui sont chargés de veiller à la qualité de vie des locataires, de créer du lien entre Haute-Savoie Habitat et les clients, et les partenaires. Ils interviennent également sur l'impayé, les troubles de voisinages, projets de sites.....

Dans le cadre de leur mission, les responsables de sites ont pour rôle de créer le lien avec les locataires et aussi de veiller à ce que les nouveaux locataires les plus fragiles soient accompagnés pour les aider à bien intégrer leur nouveau cadre de vie. En répondant à ce projet, nous voulons mettre l'accent sur l'importance de notre rôle dans l'insertion des publics les plus fragiles.

II - LE CONTEXTE DU LOGEMENT SOCIAL EN HAUTE SAVOIE

La situation de la demande en logement social en Haute-Savoie en janvier 2014 (source PLS.ADIL et préfecture de la Haute-Savoie)

En janvier 2014, le nombre de demandeurs de logements sociaux en Haute-Savoie était 17 319 ménages. En un an, la demande a progressé de 10,6 %. Ce chiffre n'avait jamais été aussi élevé.

De plus, cette demande n'est pas exhaustive car certains ménages éligibles au logement locatif social ne se manifestent pas forcément, notamment ceux ayant des revenus intermédiaires.

29 % des ménages (soit 3430) sont déjà logés dans le parc HLM et souhaitent obtenir une mutation au sein du parc.

Les familles monoparentales représentent près du quart des demandeurs.

Un demandeur sur dix a moins de 25 ans et 1,7 % a plus de 75 ans.

91 % (15 829) sont éligibles au logement social de référence (PLUS : prêt locatif à usage social).

11 808 ménages, soit 68 % des demandeurs, ayant des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM, sont éligibles à un logement de type PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

49 % des demandeurs ont des ressources inférieures à 40 % de ces mêmes plafonds. Plus de 12 % des demandeurs sont bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active). L'évolution du nombre de demandeurs bénéficiaires du RSA (+11 %) est proportionnelle à l'augmentation du nombre total de demandeurs.



Depuis un an, les territoires du Chablais et de la moyenne vallée de l'Arve affichent les plus fortes progressions : +16,4 % et +16 %. La demande est encore extrêmement forte sur les bassins de vie des deux grandes agglomérations avec 6 900 demandeurs sur Annecy et plus de 5 300 sur le Genevois. A eux seuls, ces deux territoires concentrent 62 % de la demande en logement social.

Les ménages en situation de grande précarité représentent près de 26 % des demandeurs et augmentent de 14 % depuis 1 an.

12 % des demandes font suite à un changement de situation familiale et augmentent de 7,5 % depuis 1 an.

867 demandeurs sont logés dans des foyers ou centres d'hébergement (+21 % depuis 1 an), 4 530 sont hébergés par des tiers (+20 % en 1 an) et 452 sont logés dans des conditions précaires : camping, sans abri, hôtel ou squat (+38 % sur 1 an).

La commission de médiation pour le DALO (COMED) a reçu 719 nouveaux recours en 2013 : 608 en vue d'une offre de logement et 111 en vue d'une offre hébergement. Par rapport à 2012, le nombre de recours logement reçu progresse de 26 %, celui des recours hébergement de 75 %. La grande majorité des recours provient de ménages domiciliés dans les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse.

Le département de la Haute-Savoie a une situation atypique, qui, du fait de sa proximité avec la frontière suisse et de ses atouts touristiques, permet à un certain nombre de familles d'avoir des revenus confortables.

Les dernières données de l'observatoire départemental donnent une augmentation de la population de 12 000 habitants soit environ 750 000 habitants pour le département au 1^{er} janvier 2014. Cette augmentation n'est pas sans incidence sur le nombre de ménages en situation de précarité.

Entre 2007 et 2012, le nombre de ménages sous le seuil de pauvreté a augmenté de 46% avec un taux de 8,2%.

Le coût moyen des loyers est 2,8 fois moindre en logement social que dans le parc privé.

Le taux de rotation des logements est faible et le taux de réservation est de 95 %

III - PRESENTATION DES PARTENAIRES

1° l'association GAIA :

GAIA (groupement des Associations d'Insertion Annécienne), est une association créée en 2009 lors d'une fusion avec 3 autres associations.



Cette fusion a permis la synergie des savoirs et des prises en charge coordonnées dans le processus d'un parcours de l'utilisateur ainsi qu'une rationalisation des coûts.

GAIA est représentée par un Conseil d'Administration, une direction générale, des directeurs de pôles.

Définie sous forme de 4 pôles distincts mais complémentaires (pôle santé, pôle insertion par l'activité économique, pôle hébergement, pôle urgence sociale), l'association permet à tout individu, couple ou famille, de pouvoir bénéficier d'une aide afin d'acquiescer une autonomie leur permettant d'entrer dans le droit commun.

Population accueillie et public hébergé :

Des personnes en grande précarité financière :

- ne touchant plus aucun revenu, ni aide sociale, ni ressources diverses ou des personnes à très bas revenus, des travailleurs pauvres et des personnes percevant les minimas sociaux,
- des personnes en précarité affective et familiale,
- souvent seules pour les personnes isolées ayant tous liens coupés avec leur famille du fait d'une situation personnelle difficile à gérer.

Pour les couples et famille, malgré un non-isolement affectif, l'isolement social est très marqué.

Des personnes souffrant de troubles psychiques :

De plus en plus de personnes atteintes de troubles psychiques et de pathologies mentales, ne sont pas accompagnées par la santé, du fait de moyens insuffisants en psychiatrie pour une prise en charge cohérente et efficace.

Ces personnes se retrouvent seules, dans des dispositifs dont elles ne comprennent ni le sens, ni la symbolique. Les travailleurs sociaux sont donc face, non seulement à des difficultés psychiques, mais aussi face à des difficultés d'ordre sociale. Cette accumulation rend difficile l'accessibilité au droit commun et au logement. Le suivi demande donc un temps plus long afin de permettre cette inclusion.

Des personnes atteintes de pathologies addictives :

Ces usagers sont dépendants de produits psychoactifs, ils sont donc déconnectés des réalités de la vie quotidienne et le travail est de pouvoir non seulement leur permettre un accès au soin mais aussi en parallèle une prise de contact avec la réalité.

Des personnes avec des problèmes de justice :

Le fait d'une vie parfois marginale s'accompagne de faits de justice. Les personnes accompagnées, sont souvent suivies par les services de probation pour des travaux d'intérêts généraux, des placements extérieurs, des bracelets électroniques, des conditionnelles.



Des personnes victimes de violences conjugales :

L'association dispose de dispositifs permettant la prise en charge des femmes victimes de violence ainsi que des mesures d'éviction des conjoints violents.

Des personnes en processus de séparation :

Ces personnes, auparavant fragilisées, le sont encore plus dans des processus de séparation difficile et douloureux. La séparation est souvent source de rupture violente.

Des parents avec enfants en situation à risque :

Un accueil mère / enfant permet une mise à l'abri en lien avec les services du Conseil Général. Ce dispositif permet un moment de pause et de réflexion.

2° Commune d'Annecy

A compter du 1er janvier 2015, la Ville d'Annecy va se doter d'un « Pôle Parcours résidentiel » qui **aura pour mission d'assurer :**

- l'information du public sur l'ensemble des questions liées au logement, et particulièrement aux demandeurs de logements sociaux dans le respect de l'application de la loi ALUR,
- l'enregistrement et le suivi des dossiers de demande de logements sociaux,
- les propositions d'attribution de logements sociaux (avis du Maire sur les attributions du parc de 5400 logements locatifs sociaux de la Ville d'Annecy-proposition de candidats pour le contingent communal),
- l'accès au logement et à l'hébergement,
- l'accompagnement social des personnes en difficulté vers et dans le logement,
- la prévention des expulsions locatives.

Le service sera composé :

- d'une Responsable du pôle, chargée d'animer et de coordonner ce service, en lien avec l'ensemble des opérateurs publics et privés, des services du conseil général, de la DDCS et des partenaires institutionnels ou associatifs

- d'une chargée du logement social qui s'occupera :
 - ° de la gestion de la demande et de l'attribution des logements sociaux, en lien avec les bailleurs et l'ensemble des acteurs du logement social,
 - ° de la gestion du Relais Information Logement informant l'utilisateur sur les différentes solutions en matière de logement et sur les réglementations en vigueur.

- de trois travailleurs sociaux chargés :



- ° d'assurer l'accompagnement social lié au logement des familles accueillies dans les logements temporaires et sur les baux glissants
 - ° d'assurer l'accompagnement de proximité pour les personnes hébergées à la résidence sociale des Romains,
 - ° d'assurer l'accompagnement des jeunes accueillis au sein du Dispositif d'Hébergement d'Urgence des Jeunes (6 places situées dans les Foyers de Jeunes Travailleurs Annéciens)
 - ° de participer à la médiation des conflits de voisinage dans les logements sociaux.
- de deux agents d'accueil chargés :
- ° d'assurer l'accueil du public sur les questions liées à l'hébergement et au logement
 - ° d'informer le public sur les questions liées au logement
 - ° d'assurer l'enregistrement et le suivi des demandes de logements sociaux
- d'une secrétaire chargée d'assurer le secrétariat général du service

Le pôle parcours résidentiel partagera les locaux du nouveau centre social « GALBERT », rue du 27ème BCA à Annecy avec le pôle citoyenneté-Solidarité de la Ville d'Annecy

3° Les associations ARIES, Foyer du Léman et les Bartavelles

Les associations ARIES, Foyer du Léman et Les Bartavelles ont passé une convention depuis le 1^{er} janvier 2014 pour bénéficier d'une direction commune depuis cette date. Elles couvrent un territoire centré autour du genevois français, mais couvrant les arrondissements de Saint Julien en Genevois, Bonneville et une partie de celui de Thonon les Bains (Bas Chablais).

Elles exercent toutes trois depuis de nombreuses années une activité d'hébergement et de réinsertion (CHRS), et ont développé des services annexes autour de l'hébergement d'urgence et de l'accompagnement social global, de « la rue » au logement pérenne.

Actuellement deux associations sont opératrices de mesures AVDL et une de mesures ASLL. L'ensemble des trois associations disposent à ce jour de 124 places d'hébergement à l'année avec un projet d'extension d'ici 2015.

Ces compétences sont reconnues par l'ensemble des partenaires puisque les trois associations ont procédé à 39 relogements dans le parc social en 2013.

Les trois associations bénéficient d'un personnel qualifié et expérimenté (éducateurs spécialisés et assistantes sociales) dont la mission habituelle d'accompagnement débute systématiquement par un diagnostic social, et sont formés à l'accompagnement social dans le logement. La pratique d'un accompagnement global, c'est-à-dire qui prend en compte l'ensemble de la situation du ménage



(logement, travail, relations familiales, santé, comportement, gestion du budget, parentalité,...)

4) Commune de Reignier-Esery

REIGNIER-ESERY est une commune de 7 300 habitants, située dans le Genevois Français, à 15 kilomètres de Genève et à égale distance de l'agglomération Annemassienne et de la ville de La Roche sur Foron. De part son positionnement, proche de la frontière suisse, le coût de la vie est particulièrement élevé, les montants de loyer sont très élevés dans le parc privé et les écarts de revenus sont très importants entre les frontaliers et les plus démunis.

Depuis 3 ans, suite au rattachement de Reignier-Esery à l'agglomération d'Annemasse, la commune est soumise au 25% de la loi SRU puis au 30% de la loi ALUR en ce qui concerne les logements sociaux. Actuellement le taux est de 10 % malgré les efforts accomplis depuis 2001 puisque la commune dispose de 306 logements sociaux (187 en 2001). Les demandes ne cessent d'augmenter, elles ont été multipliées par 3 en 13 ans (2001-2014) pour atteindre 460 demandeurs à ce jour. Le bailleur historique est Haute-Savoie Habitat avec 257 logements sur les 306..

En toute logique, les élus de Reignier-Esery ont répondu favorablement pour intégrer ce projet d'accompagnement. Un « bail glissant » porté par le CCAS de Reignier-Esery avec Haute-Savoie Habitat a déjà été mis en place pour offrir un logement à un SDF présent régulièrement sur la commune. Haute-Savoie Habitat, le PMS et le CCAS ont œuvré ensemble pour la réussite de ce bail glissant qui a duré 18 mois. Cette personne est parfaitement intégrée dans l'ensemble des « Grangettes » et dans la commune.

D'autres accompagnements ont été mis en place avec les mêmes partenaires pour des familles relevant de problèmes financiers, sociaux, voir pour une ou deux personnes qui avaient des problèmes psychiques.

Pour la commune de Reignier-Esery l'appel à projet est un moyen de permettre de mieux structurer les échanges, d'avoir des processus bien établis pour faciliter l'intégration de certaines familles. Les élus sont convaincus que tout le travail en amont, au moment de l'entrée dans le logement ne peut qu'être bénéfique aux familles et aux partenaires.



IV.- REPONSE AUX BESOINS ET LES PUBLICS VISES

Haute-Savoie Habitat au vu des éléments précédents a choisi de répondre à ce projet sur l'ensemble des secteurs de son parc à savoir :

- le secteur Annécien et plus particulièrement les communes d'Annecy, Seynod, Cran-Gevrier, Meythet, Faverges, Rumilly, La Balme de Sillingy,
- Le secteur Arve et plus particulièrement les communes de Bonneville, Chamonix,
- le secteur Léman et plus particulièrement les communes d'Annemasse, Ambilly, Ville La Grand, Gaillard, Reignier et de Thonon et Evian.

Les publics visés sont les personnes en précarité sociale, financière, affective, familiale, en insertion professionnelle, sans logement, hébergées dans les logements d'urgence, victimes de violences, souffrant de troubles psychiques, somatiques, de pathologies mentales, de conduite addictives, pour lesquelles il est important d'obtenir un logement de droit commun pour permettre leur reconstruction et leur insertion, mais qui sans un accompagnement renforcé ne peuvent y arriver. Cela correspond au public ciblé par le PDALPD.

Nous avons constaté que les ménages les plus fragiles, en attente de logement, ne font parfois pas les démarches par crainte du changement, par peur de mal faire, par incompréhension et ne complètent pas les dossiers d'attribution, ou ne viennent pas à la signature du bail, ou n'intègrent pas vraiment le logement obtenu....

Par ce projet nous voulons accompagner les ménages pour qui l'accès au logement représente un parcours long et incertain, en les aidants à jalonner ce chemin et ainsi le rendre plus facile et accessible. Nous voulons permettre à des personnes souvent en processus d'échec répété d'avoir un toit pour continuer de baliser leur vie sur tous les plans.

Le but ultime étant que ces personnes se sentent enfin comme « les autres ».

La durée de l'accompagnement d'un ménage se fera sur une durée moyenne d'une année à partir de l'entrée dans le logement.

V - MODE OPERATOIRE – DIAGNOSTIQUE ET ACCOMAGNEMENT

La première étape : le diagnostic:

Nos partenaires du projet (Commune d'Annecy, Commune de Reignier-Esery, GAIA, les associations Ariès, Bartavelles et Foyer de Léman) nous informerons dès qu'ils auront identifié un ménage pouvant entrer dans le dispositif.



Cette information devra comporter des informations essentielles sur le ménage

- composition du ménage,
- type de logement recherché,
- lieu du logement recherché,
- n° d'inscription de demandeur de logement social
- une évaluation sociale sur le ménage qui donnera les informations importantes sur le ménage (son parcours, sa situation actuelle, son budget) et qui permettra de proposer le logement le plus en adéquation avec les besoins du ménage en favorisant au mieux son insertion (exemple : proche des transports en commun, d'un tiers, d'un centre de rééducation ou d'un établissement de soin spécialisé) La durée probable de l'accompagnement utile pour une bonne intégration du logement sera aussi indiquées
- nom du référent social du ménage

Ces informations pourront être données au vu de l'accompagnement global qui a déjà été effectué par les travailleurs sociaux des partenaires

La proposition de logement

Après réception de la demande de logement faite par le partenaire, Haute-Savoie Habitat recherchera dans les libérations de logements celui que sera le plus approprié au ménage.

Pour les ménages inscrits dans le cadre du SIAO, nous rapprocherons le fichier des sorties d'hébergement avec les propositions de candidats qui nous sont faites et des familles signalées par nos partenaires.

Sur les communes d'Annecy et de Reignier, les communes pourront proposer les logements en adéquation avec les ménages signalés.

Si des logements se libèrent sans réservataire Haute-Savoie Habitat pourra positionner un ménage proposé.

Dès qu'un logement libre sera en adéquation avec les besoins identifiés du ménage, Haute-Savoie Habitat se rapprochera du référent Social du ménage pour lui présenter le logement et pour validation avant de le proposer au ménage.

Dès que la validation sera faite, un dossier pour le passage en commission d'attribution sera envoyé au ménage via son référent social pour que celui-ci puisse expliquer les démarches à effectuer et le parcours à venir pour l'obtention du logement. **L'adhésion** du ménage au projet devra commencer à ce moment. Le ménage devra être informé que son dossier pourra être refusé par la commission



d'attribution si un autre dossier est jugé prioritaire ou s'il manque une pièce essentielle.

Il sera plus facile de préparer l'adhésion du ménage dès ce moment car le climat de confiance est déjà installé entre le ménage et son référent social, le travail d'accompagnement vers le logement étant déjà bien avancé.

Il sera important aussi d'expliquer au ménage que, dans le cas où le logement lui sera attribué, il continuera à avoir un accompagnement adapté à sa situation sans craindre de se retrouver dans l'isolement. Il gardera les mêmes accompagnants sur une certaine durée qui pourront alors s'adapter à sa nouvelle situation et à ses nouveaux besoins.

Constitution du dossier et passage en commission

Le référent social aidera la famille à constituer son dossier afin qu'il soit envoyé rapidement à Haute-Savoie Habitat pour être présenté en commission d'attribution.

Le résultat de la commission d'attribution (positif ou négatif) sera donné directement au référent social du ménage, pour qu'il puisse l'expliquer avec un discours adapté au ménage.

Pour les candidats retenus, le nom du responsable de site gestion de Haute-Savoie Habitat sera communiqué en même temps que le résultat de la commission d'attribution. Il sera le référent bailleur du ménage et le partenaire privilégié des différents travailleurs sociaux, médicaux (si besoin),...

Attribution du logement

Quand le référent social annoncera au ménage que le logement lui a été attribué, il devra valider l'adhésion du ménage au dispositif. Une convention pourra être établie qui fixera les modalités du parcours vers l'autonomie. A ce moment un travail sera fait avec la famille pour :

- trouver une assurance habitation,
- vérifier le budget ou les aides nécessaires pour le paiement du dépôt de garantie et le premier mois de loyer,
- faire un point sur les besoins en mobilier, linge de maison nécessaire à la bonne intégration du ménage
- commencer à organiser le déménagement.

Lors de la signature du bail et de l'entrée dans les lieux, le référent social et le responsable de site gestion de Haute-Savoie Habitat seront présents. Les modalités



du projet seront revalidées et un plan d'action sur les mois à venir sera établi et acté par les 3 parties prenantes.

L'accompagnement dans le logement

Le référent social et le représentant de Haute-Savoie Habitat devront être très disponible pour le ménage après la remise des clefs, pour vérifier que l'intégration dans le logement se passe bien, qu'il y ait tout le nécessaire pour le quotidien dans le logement (cuisinière, réfrigérateur, lit.....), que l'ensemble des contrats eau, électricité, gaz,...soient bien mis en place, avec les tarifs adaptés à la situation budgétaire.

Une semaine après l'emménagement, un rendez vous à domicile aura lieu avec le ménage, son référent et le responsable de site gestion de Haute-Savoie Habitat pour s'assurer que tout se passe bien, que le ménage intègre bien son logement et pour répondre aux questions qu'il peut se poser (ex : à qui s'adresser pour le chauffage, comment marche le thermostat, où se trouve le local vélos,...).

Dans les premiers 6 mois l'intervention du référent social pourra se faire chaque semaine en fonction du ménage et de ses difficultés. Il devra prévoir le transfert vers le travailleur social du pôle social le plus proche, afin que le lien avec un nouveau référent puisse commencer à s'installer et qu'il prenne le relais sur certains sujets. Le ménage doit avoir le temps d'intégrer que son référent social changera dans le temps et qu'à moyen terme le travailleur social de secteur sera son seul référent social.

Dans ce suivi, une veille sera faite par Haute-Savoie Habitat aussi bien sur la partie administrative (versement de l'apl, des allocations chômage ou rsa...), que sur l'entretien du logement et le « bien habiter le logement », que sur l'intégration du ménage dans l'immeuble et dans le quartier en le présentant à l'habitant référent quand il y en a un et au représentant de l'association de locataires, ainsi que le suivi de son parcours d'insertion dans sa globalité (recherche d'emploi, formation, démarrage d'une activité professionnelle, inscription des enfants à l'école....).

Des rendez vous seront programmés conjointement tous les 15 jours les 2 premiers mois puis une fois par mois les 4 mois suivants pour, s'espacer durant les 6 mois suivants. La fréquence pourra être modifiée, adaptée en fonction de chaque ménage. Le but n'étant pas de trop les assister ou de les empêcher de prendre leur autonomie mais bien de leur donner confiance et de leur apprendre à être indépendant tout en sachant à qui s'adresser en cas de doute ou de fragilité.

L'installation de la confiance entre le responsable de site gestion de Haute Savoie Habitat et le ménage est très importante dans le parcours de sécurisation et de mise en place de nouveaux repères. Avoir une bonne connaissance réciproque permet de



mieux communiquer, de lever des feins, de ne pas avoir à réexpliquer son parcours ou ses difficultés et de pouvoir solliciter de l'aide plus facilement en cas de besoin (interpréter un courrier, faire des travaux dans son logement, difficulté pour payer une facture...). En fonction du parcours du ménage et de ses difficultés, le responsable de site gestion aura une vigilance ciblée et dans le temps gardera une attention et un lien privilégié avec le ménage. Il pourra aussi être présent en cas d'intervention dans le logement pour les ménages qui ont des difficultés à faire rentrer des inconnus.

Le responsable de site sera identifié par tous comme un partenaire actif et un relais social important dans le parcours d'insertion d'un ménage et pas uniquement comme un « logeur » qui n'est là que pour résoudre des problèmes techniques.

En cas de pathologie, maladie mentale ou addictions, dès l'installation dans le logement, il sera important d'établir un lien entre les soignants, le ménage, le référent social et le responsable de site gestion. LA connaissance d'une pathologie peut permettre à Haute-Savoie Habitat de mieux appréhender une situation, de savoir à qui s'adresser en cas de besoin et parfois de pouvoir l'expliquer au voisinage (ex personne souffrant du syndrome de la Tourette).

Le bailleur peut aussi être un relais ; bien souvent il est alerté du changement de comportement d'un ménage soit par des plaintes de voisinage, soit par l'arrêt des paiements des loyers, ou la suspension du versement de l'APL, par des volets qui restent fermés, la non-réponse à des appels téléphoniques ou la non ouverture de porte. Si le responsable de site a été intégré au départ comme un partenaire auprès des « soignants », il pourra alerter et demander conseil pour pouvoir orienter le ménage avant que la situation ne se soit trop détériorée.

Un bilan après 6 mois devra être fait avec le ménage, le référent, le travailleur social de secteur, le responsable de site gestion pour valider les objectifs qui avaient été fixés et pour affiner le parcours des 6 prochains mois en fixant le nouveau rythme des visites et en programmant le retrait du référent pour le passage de relais définitif au travailleur social de secteur et au responsable de site gestion. Si à ce moment, il s'avère qu'un ménage à besoin de moins de temps ou de plus de temps pour aller vers son autonomie, la durée de l'intervention sera adaptée.

A la fin de l'année, un bilan définitif sera fait et un dernier-rendez vous avec le ménage et les différents partenaires aura lieu pour marquer symboliquement l'indépendance du ménage et lui faire rappeler les étapes qu'il a franchi lors des derniers mois et valoriser son parcours d'insertion.



VI – INSCRIPTION DE LA DEMARCHE DANS LE TEMPS

La démarche va porter sur 2 années pour nous permettre de mettre à disposition des logements en adéquation avec les ménages ciblés par ce projet.

Pour chaque ménage qui signe un contrat, le projet aura une durée minimum d'une année pour pouvoir dérouler toutes les étapes du plan et pouvoir établir un bilan à 3 mois après la fin du suivi.

Le but est d'acquérir des réflexes de travail et de partenariat pour que ce fonctionnement s'inscrive dans la durée et puisse s'adapter aux évolutions des populations les plus fragiles.

Cette manière de travailler doit devenir une normalité afin que nous soyons tous acteurs et solidaires pour intervenir dans le parcours d'insertion des personnes fragiles et faire sauter les barrières entre les différentes professions pour favoriser le bien être des ménages dans la bienveillance.

L'objectif est de pouvoir reproduire le schéma de base tel qu'il est décrit dans ce projet afin de fluidifier la sortie d'hébergement, d'augmenter le nombre d'accession au logement, pour les publics les plus défavorisés et en grande difficulté, dans les meilleurs conditions possibles et ainsi pérenniser le logement.